

Projet d'établissement

Description

Le Pouvoir Organisateur de l'I.E.T. Notre-Dame, dénommé A.S.B.L. Centre Scolaire du Sacré-Coeur et sis Boulevard Audent, 58 à 6000 Charleroi, a en charge trois établissements : une école primaire, une école secondaire générale et une école secondaire technique et professionnelle.

L'I.E.T. Notre-Dame constitue la partie technique et professionnelle des écoles du Pouvoir Organisateur. Il dispose également d'un premier degré commun et d'un premier degré différencié. Il se situe à la rue de la Science, 50-62 à 6000 Charleroi.

Le Pouvoir Organisateur et les trois établissements mentionnés ci-dessus font partie de l'enseignement libre confessionnel et, plus particulièrement, des écoles catholiques. Ils sont intégrés au réseau des écoles Jésuites dont ils s'engagent à en respecter l'esprit, les directives et les projets.

L'I.E.T. Notre-Dame remplit donc ses missions en faisant référence aux valeurs de l'Évangile, à l'enseignement de Jésus-Christ selon les préceptes d'Ignace de Loyola.

Située en plein cœur de Charleroi, l'école entend dispenser un enseignement qualifiant qui permet à tous de prendre ses responsabilités dans la société de demain. Notre établissement est ouvert à tous les élèves désireux de réaliser une formation qualifiante, quels que soient leur origine, leurs convictions et leur parcours précédent. Il accueille toute personne prête à accepter les projets de l'école et à les nourrir de son expérience.

Il veut donner une chance égale à chacun dans l'éducation et la prise en charge de son autonomie professionnelle. Il veut être le terrain d'apprentissage de la citoyenneté dans le respect des autres et des convictions de chacun.

Le présent document est constitué de trois parties :

- ✚ la première reprend l'ensemble du projet,
- ✚ la seconde, sous forme tabulaire, énonce les actions envisagées pour les trois années à venir,
- ✚ la troisième est le Plan d'Actions Collectives répondant au nouveau décret sur le premier degré.

Les valeurs de l'établissement

L'établissement trouve ses racines dans le projet éducatif jésuite dont il dépend directement. A son origine, il est créé par les Sœurs Oblates du Cœur de Jésus, sous la houlette des Pères Jésuites installés à Charleroi. Depuis, il se nourrit des préceptes des uns et des autres. Sa mission première est donc de former tous les jeunes qui lui sont confiés, sans rejet pour les plus pauvres d'entre eux, à la lumière des « Exercices Spirituels » d'Ignace de Loyola.

En suivant ces modèles, l'IET Notre-Dame vise à faire vivre certaines valeurs plus particulièrement :

- Le respect
Dans sa manière de fonctionner, l'établissement accorde une véritable importance au respect des personnes, membres du personnel ou élèves, à l'environnement, tant dans les classes que dans les lieux de vie commune, et au respect des règles qui permettent à l'école de fonctionner. Cela se traduit au quotidien par l'accueil des élèves et l'entretien des lieux, mais aussi par l'application des règlements en vigueur à l'IET.
- L'écoute – l'attention
L'IET Notre-Dame dispose d'une structure permettant à chacun d'être entendu. Les éducateurs sont en permanence à l'écoute des élèves et les dirigent vers les personnes les plus à même de s'occuper de leurs problèmes. Les structures d'écoute, comme le PMS ou l'assistante sociale, sont à la disposition de tous pour leur permettre de s'épanouir dans l'établissement et d'affronter les difficultés auxquelles ils sont confrontés.
- La conscience professionnelle
L'IET Notre-Dame met un point d'honneur à transmettre à ses élèves une conscience professionnelle attendue dans la société. Au travers des différents projets proposés aux élèves, l'institution insiste sur la ponctualité, le sens du travail bien fait, le sérieux dans la prise en charge de l'activité, le respect des personnes, le dépassement de soi, ... L'école travaille avec des « clients » extérieurs à l'établissement et implique les élèves dans la réalisation de projets concrets dont la visibilité les rend fiers.
- La Justice – L'équité
L'IET Notre-Dame défend les valeurs de la Justice à travers la prise en charge des élèves. Ainsi chaque personne a le droit d'être écoutée et comprise dans la position qu'elle défend. L'école s'abstient de juger sans une argumentation appuyée. Par ailleurs, la notion d'équité assure à tous une justice distributive correcte et comprise par tout le monde.
- La solidarité
Partant de l'idée qu'un travail bien fait est un travail qui arrive à son terme, les notions d'entraide, de collaboration entre les élèves et d'esprit d'équipe sont promues lors des travaux effectués dans les sections de façon à permettre à chacun de ne pas se sentir isolé dans les différentes tâches et de permettre au « client » d'obtenir ce pour quoi il a entrepris un partenariat avec l'établissement.

Par son vécu, l'établissement défend également des valeurs propres à ses convictions :

- La tolérance
L'IET Notre-Dame accepte chacun dans sa différence, soit-elle religieuse, culturelle ou physique. Les règlements sont conçus de façon à éviter que chacun se sente bousculé dans sa différence. Mais l'école éduque aussi à la tolérance pour chacun et à l'acceptation de l'autre. Aussi prône-t-elle l'absence de port de signes distinctifs pour faciliter cette acceptation dans les deux sens.
- La disponibilité
Les membres du personnel de l'établissement sont invités à se rendre disponibles pour quiconque exprime un besoin dans les limites du respect de tous, qu'ils soient professeurs, éducateurs ou membres du personnel administratif et ouvrier. L'établissement invite également ses élèves à se rendre disponibles pour les projets de l'école.
- Les valeurs chrétiennes
L'IET Notre-Dame, en tant qu'école catholique, défend les valeurs prônées par l'exemple de Jésus-Christ telles que l'aide aux plus démunis, l'accueil de tous, la bienveillance à l'attention à chacun. Cela se traduit au quotidien, dans les structures mises en place, par l'écoute de tous et la recherche de solutions permettant aux personnes concernées de se sortir des difficultés présentes.
De la même façon, chacun, selon ses propres croyances, est invité à respecter ces valeurs et à mettre tout en œuvre pour que chaque élève trouve sa place dans l'école et puisse s'y développer.
- La bienveillance
Dans l'ensemble des cours ou projets mis en place dans l'établissement, les professeurs se donnent mission de veiller à la bonne compréhension et à la bonne intégration des élèves. C'est par une attention à tous que la bienveillance s'illustre dans l'établissement.
- La reconnaissance
L'IET Notre-Dame encourage ses élèves à participer à différents projets dans le but de leur permettre d'exercer au mieux les compétences professionnelles attendues dans leur cursus. C'est donc tout naturellement qu'il se fait un point d'honneur à les féliciter pour leur participation et leur conduite dans le déroulement de ceux-ci. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, permettant à ceux qui se sont investis de se positionner dans l'acquisition des compétences.

L'IET en action

Afin de rencontrer au mieux ces valeurs, l'établissement s'inscrit dans une série de projets et d'actions, en rapport avec les projets éducatif et pédagogique qui sont les siens.

De la pédagogie

Pour permettre l'acquisition des compétences visées sur l'année en cours ou sur le degré :

- ❖ L'évaluation continue développée en quatre étapes clés :
 - l'apprentissage et l'évaluation formative
 - l'évaluation certificative
 - la remédiation
 - la récupération certificative
- ❖ L'organisation d'une session complète d'examens en juin adaptée en fonction des certifications acquises par chaque élève,
- ❖ La remédiation immédiate à l'intérieur des cours,
- ❖ La remédiation structurée mise en place dans le cadre du nouveau premier degré et permettant l'appropriation des compétences du socle à 14 ans,
- ❖ Un P.I.A. conçu pour tous les élèves en difficultés, limité dans le temps, spécifique à chacun,
- ❖ Au premier degré, une structure de soutien parallèle aux cours non certificatifs visant une remédiation plus approfondie,
- ❖ Des cours de Français Langue Etrangère pour les élèves dont ce n'est pas la langue maternelle et qui ont des difficultés à s'exprimer correctement.

Pour assurer une meilleure professionnalisation des jeunes du troisième degré :

- ❖ La mise en place de la Certification par Unités (C.P.U.) dans les métiers concernés (Coiffure, Esthétique, ...),
L'immersion de l'élève dans le monde professionnel à l'école par sa participation effective à des activités ouvertes au public (Journée Salon en coiffure et en esthétique, réponse à des « commandes » extérieures, ...),
- ❖ La mise en place de partenariats avec le monde associatif visant la possibilité de développer les compétences propres aux options dans le cadre de travail d'étudiant, ...),
- ❖ La participation à des stages hebdomadaires ou en bloc,
- ❖ Des équipes pédagogiques qui se réunissent en coordination de branches,
- ❖ Des équipes éducatives, des coordonnateurs de branches et de sections au service du jeune et de l'établissement afin d'améliorer sans cesse le fonctionnement et les activités proposées.

Pour assurer une meilleure orientation des jeunes qui nous sont confiés :

- ❖ Au premier degré :
 - Des stages de découvertes,
 - Des animations relatives aux métiers visés par le qualifiant,
 - Des participations à des activités extérieures d'un ou plusieurs jours visant la découverte de métiers.
- ❖ Au deuxième degré :
 - Des stages d'observation, selon les sections, pour permettre une découverte approfondie du métier dans le milieu professionnel,
 - Des contacts avec des professionnels,
 - Des échanges inter-écoles (selon les sections),
 - Une structure d'orientation, appelée 2D orientant, spécifique aux élèves du deuxième degré qualifiant et visant une orientation réfléchie dans les sections du qualifiant.
- ❖ Au troisième degré :
 - Des activités d'intégration permettant aux élèves de se familiariser avec les attentes du monde professionnel,
 - Des stages d'immersion professionnelle pour permettre l'apprentissage du métier sur le terrain,
 - Des visites d'entreprises en lien avec les options suivies,
 - Des formations professionnelles données par des acteurs du terrain,
 - Des visites professionnalisantes de salons réputés pour établir le contact avec les acteurs économiques,
 - Des participations à différents concours pour valoriser les acquis des élèves,
 - Des jurys de qualification intégrant des professionnels issus du monde du travail.

Pour permettre à l'élève de se situer dans ses apprentissages :

- ❖ Des intentions pédagogiques claires communiquées par chaque professeur en début d'année,
- ❖ Des conseils de classe et, éventuellement, des conseils de tous,
- ❖ Une grille de compétences liée à chaque cours et reprenant les acquis individuels,
- ❖ Des remises de bulletins au cours desquelles chaque élève est amené à rencontrer ses professeurs,
- ❖ Aux moments-clés de l'année, des bulletins remis obligatoirement aux parents de tous les élèves mineurs lors d'une réunion programmée,
- ❖ Dès le deuxième degré, l'organisation d'épreuves intégrées visant l'acquisition des compétences nécessaires au métier.

Pour permettre à l'élève d'acquérir une méthode de travail adaptée à son mode de fonctionnement :

- ❖ Une cellule d'accrochage pédagogique, appelée "Le Trèfle", composée de professeurs experts en méthodes d'apprentissage et capables de diagnostiquer les difficultés d'apprentissage des élèves,
- ❖ Des membres du personnel formés dans les neurosciences et sensibilisés aux intelligences multiples.

Pour permettre à l'élève d'appréhender positivement ses apprentissages :

- ❖ Des moyens multimédias à la disposition des professeurs,
- ❖ Des professeurs formés à l'utilisation des tablettes et des tableaux interactifs,
- ❖ Des activités extérieures utilisant les nouvelles technologies,
- ❖ Un site internet support de cours, de tests de diagnostics et d'évaluations (formatives et certificatives),
- ❖ Des cours travaillés pour viser l'autonomie et le projet personnel du jeune,
- ❖ Un travail par compétences dans chacun des cours dispensés.

Pour aboutir à la réussite des élèves de l'enseignement différencié :

- ❖ Des classes peu nombreuses, des choix pédagogiques adaptés,
- ❖ Un instituteur attaché aux classes du premier degré différencié visant la réussite du C.E.B. et présent en classe avec le professeur titulaire du cours,
- ❖ Des méthodes pédagogiques basées sur le jeu,
- ❖ Une équipe réduite de professeurs,
- ❖ Un P.I.A. visant l'individualisation du suivi des élèves.

Pour réussir l'intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé :

- ❖ La rédaction d'un protocole d'accord entre toutes les parties concernées par l'intégration, en ce compris les parents,
- ❖ Un partenariat entre l'école et les établissements spécialisés dont sont issus les élèves,
- ❖ Une collaboration continue entre l'école, ces établissements et les P.M.S. concernés,
- ❖ Un encadrement supplémentaire par des professeurs provenant des écoles concernées (enseignement spécialisé).

De la politique des stages

Pour permettre à ses élèves de mieux s'orienter et de parfaire leur formation, l'I.E.T. Notre-Dame prévoit des stages tout au long du parcours scolaire du jeune, en fonction de l'orientation qu'il se désigne.

Différents type de stages peuvent être organisés :

- Des stages de type 1, définis comme des stages d'observation et d'initiation. Ils peuvent prendre la forme de visites de sections, d'écoles, de lieux professionnels ou encore de rencontres de professionnels. Ils peuvent, selon le cas, durer un ou plusieurs jours.
- Des stages de type 2, définis comme des stages de pratique accompagnée. Ils s'organisent en immersion sur le lieu de stage et l'élève est chargé d'accomplir des tâches sous le contrôle d'un tuteur appartenant à l'entreprise.
- Des stages de type 3, définis comme des stages en responsabilité. Ils s'organisent également en immersion sur le lieu de stage et l'élève y accomplit des tâches avec un degré croissant d'autonomie.

Au premier degré, l'école organise 4 journées de stage de type 1. Selon le cas, les élèves seront invités à visiter des sections de l'école ou, en fonction du choix d'orientation personnel, d'autres établissements répondant au projet personnel de chacun. Des visites de lieux professionnels ou des rencontres avec des professionnels ou des jeunes, éventuellement lors de journées spéciales, peuvent également être proposées.

Au deuxième degré, des stages de type 1 sont organisés en 3^{ème} et en 4^{ème} années dans les sections suivantes :

- Travaux de bureau :
 - 3^{ème} année : 1 jour d'essai et une semaine de stage de type 1
 - 4^{ème} année : 1 jour d'essai, une semaine de stage de type 1, suivie d'une semaine de stage de type 2
- Techniques sociales et d'animation :
 - 3^{ème} année : 1 semaine de stage de type 1
 - 4^{ème} année : 1 semaine de stage de type 1

Ils doivent permettre aux jeunes de confirmer leur choix d'option pour le troisième degré.

Au troisième degré, des stages de type 2 ou 3 sont organisés dans les sections et selon les modalités suivantes :

- Coiffeur-coiffeuse :
 - 5^{ème} année : 4 semaines
 - 6^{ème} année : 2 semaines
 - 7^{ème} année : 4 semaines et tous les vendredis dans l'établissement
- Esthéticien-esthéticienne :
 - 5^{ème} année : 2 semaines
 - 6^{ème} année : 4 semaines
 - 7^{ème} année : 8 semaines
- Assistant(e) aux Métiers de la Publicité :
 - 6^{ème} année : 2 semaines
 - 7^{ème} année : 4 semaines
- Auxiliaire administratif(ve) et d'accueil :
 - 5^{ème} année : 3 semaines
 - 6^{ème} année : 5 semaines
- Technicien(ne) commercial(e) :
 - 5^{ème} année : 3 semaines
 - 6^{ème} année : 4 semaines
- Animateur-Animatrice :
 - 5^{ème} année : 3 semaines
 - 6^{ème} année : 3 semaines
- Nursing :

Les stages couvrent 560 périodes réparties sur le degré dans les proportions suivantes :

 - En 5^{ème} année :
 - Crèche : 4 semaines
 - Ecole maternelle : 3 semaines
 - En 6^{ème} année :
 - Crèche : 4 semaines
 - Ecole maternelle : 3 semaines
 - Maison de repos (type 1) : 1 semaine
- 7^{ème} Agent(e) médico-social(e) : 9 semaines
- 7^{ème} Professionnelle de type C : 4 semaines
- 7^{ème} GTPE : 1 jour/semaine et 4 semaines

La répartition des stages est prévue dans un calendrier remis aux élèves en début d'année scolaire et peut donc varier sur la durée selon les choix de section.

De l'éducation

Dans le cadre de ses projets éducatif et pédagogique, l'Institut axe ses priorités éducatives sur le thème du "vivre ensemble dans une société multiculturelle". A cette fin, elle vise l'intégration et le respect de tous. Le règlement d'ordre intérieur est construit en conséquence, dans le respect de la personne humaine, mais aussi dans l'acceptation des valeurs de l'établissement, à savoir l'autonomie, le respect de soi et des autres, l'acquisition et le développement de la conscience professionnelle.

Toute personne a le droit d'être écoutée. L'établissement privilégie dès lors le dialogue constructif avant toute prise de sanction. L'équipe éducative est formée pour rencontrer efficacement cet objectif et les professeurs veillent, avant tout, à dialoguer avec l'élève. Cependant, le Règlement d'Ordre Intérieur permet de baliser au mieux le cheminement de chacun au sein de l'établissement. Il annonce clairement l'échelle des sanctions encourues par les élèves en cas de manquements graves et/ou répétitifs. Ce R.O.I. permet à nos jeunes de se structurer face à des situations d'interactions pédagogiques et sociales, lesquelles ne sont qu'une projection sur leur future vie professionnelle et sociale.

Du bien-être et de l'égalité des chances

L'I.E.T. Notre-Dame a le souci du bien-être de la personne humaine. Aussi l'établissement prévoit-il des cours de sophrologie se déroulant durant le temps de midi et accessibles aux élèves qui le souhaitent ou sur proposition du conseil de classe.

Par ailleurs, une assistante sociale est présente à temps plein dans l'établissement. Ses tâches principales sont de favoriser l'accrochage scolaire et de veiller à ce que chaque élève puisse accéder à toutes les activités proposées.

A cette fin, tout parent, dont les difficultés financières sont telles qu'elles pourraient empêcher la participation de leur enfant aux activités de l'école, est invité à prendre contact avec la direction pour trouver un arrangement.

Enfin, L'I.E.T. propose un système participatif où élèves, parents, professeurs, membres extérieurs et direction se rencontrent et débattent du cadre de vie et recherchent les meilleures actions visant une intégration parfaite des personnes dans l'établissement.

De la citoyenneté

L'établissement lie dans ses projets la formation des jeunes à un comportement citoyen responsable. Elle prévoit, dès lors, diverses activités pour rencontrer cet objectif :

Pour assurer l'information correcte des élèves :

- ❖ Des activités liées à l'éducation sexuelle et affective en partenariat avec le P.M.S., le planning familial et Infor Jeunes, dans le respect du décret EVRAS,
- ❖ Des ateliers de sensibilisation en rapport l'utilisation des réseaux sociaux sur internet,
- ❖ Des délégués de classe dans chaque classe, relais entre les élèves et les instances de l'établissement scolaire.

Pour permettre à tous les élèves de se sentir bien dans l'établissement :

- ❖ Une politique de respect visant l'objectivité des faits et l'acceptation des différences,
- ❖ Une prise en charge rapide des problèmes rencontrés dans les classes visant la conscientisation de tous les élèves,
- ❖ Des participations actives avec le monde associatif visant la prise de conscience de la précarité apparente de certains secteurs de notre société.

Pour aider les élèves à prendre connaissance des problèmes de la société et du monde :

- ❖ Un programme d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté travaillé au travers des cours de la grille horaire,
- ❖ Un magasin OXFAM tenu par les élèves et la diffusion d'informations leur permettant de se confronter à la différence de traitement des populations,
- ❖ Des actions ponctuelles régulières (Amnesty, ...) visant la prise de conscience des injustices dans le monde.

De la culture

L'I.E.T. Notre-Dame tient à assurer à chaque élève un accès égal à la culture sous toutes ses formes par :

- ❖ Des séances de cinéma,
- ❖ Des visites de musées,
- ❖ Des visites d'expositions,
- ❖ Des voyages à caractère culturel inscrits dans le cursus pédagogique de l'option et construits autour des apprentissages,
- ❖ Des séances d'éducation physique proposées sur le temps de midi,
- ❖ Des tournois sportifs encadrés par une équipe éducative motivée,
- ❖ Des animations musicales et/ou des ateliers visant l'éveil à la musique.

Certaines de ces activités sont susceptibles d'être financées (en partie ou en totalité) par les parents. Néanmoins, l'établissement met un point d'honneur à ce que tous les élèves participent aux activités proposées et invite les parents en difficultés financières (susceptibles d'empêcher la participation de leur enfant) à rencontrer la direction afin de trouver la meilleure réponse possible.

PLAN D' ACTIONS COLLECTIVES

Introduction

Le Plan d'Actions Collectives (P.A.C.) explicite l'organisation du 1er degré dans notre établissement, ainsi que les actions structurelles et pédagogiques qui peuvent être mises en place pour venir en aide aux élèves en difficultés au cours de ces années d'observation.

Il répertorie les ressources mobilisables dans l'école pour le soutien des élèves en vue d'atteindre les compétences nécessaires à l'obtention du CEB (Certificat d'Etudes de Base). et/ou du CE1D (Certificat d'Etudes du Premier Degré de l'enseignement secondaire).

Structure du premier degré

Premier degré différencié

Le premier degré différencié accueille tous les élèves qui n'ont pas obtenu leur CEB à la fin de l'école primaire en vue de l'obtention de ce dernier. Le travail réalisé durant le cycle est construit de telle sorte que toute la matière fondamentale soit revue sur le cycle complet.

La pédagogie du projet est utilisée au cours de l'année afin de redonner du sens à certains apprentissages et de permettre aux élèves de sortir des murs de l'école (ex : projet caméra, projet Kamishibaï, classes de patrimoine, classes de dépaysement, ...)

Les élèves sont amenés à progresser à travers un apprentissage spécifique et ludique. La taille des classes est limitée de façon à permettre à chacun d'obtenir l'aide nécessaire à une bonne compréhension. Durant l'année scolaire, et pour les deux années du degré, un CEB « blanc » est proposé aux élèves pour les familiariser à la compréhension des consignes et au type de questions posées durant l'épreuve.

Les élèves bénéficient de la présence d'un instituteur dont le travail consiste à seconder le professeur chargé de cours et à simplifier les consignes données en vue d'une parfaite compréhension. De la sorte, deux adultes se trouvent régulièrement dans la classe. La différenciation se pratique à travers les interactions menées tantôt par le titulaire du cours, tantôt par l'instituteur primaire. Par ailleurs, les professeurs mettent en place des groupes de besoin et la pédagogie du projet ; un vaste matériel vient soutenir les cours (dont un tableau interactif et des tablettes tactiles).

Les apprentissages sont menés de façon à toujours passer de la manipulation à l'abstraction, d'où l'importance du matériel mis à disposition par l'équipe pédagogique.

L'accent est porté sur l'acquisition des matières de base nécessaires à une bonne scolarité dans le secondaire à la suite. Ainsi, les cours de français et de mathématiques sont portés respectivement à 8 et 7 heures.

Le cycle différencié travaille étroitement avec l'Ecole de la Découverte, une structure du Centre Coordonné de l'Enfance, dont la présence à l'intérieur des murs de l'établissement permet un confort d'accès et une sécurité pour les parents. La participation à cette activité donne l'occasion aux élèves d'effectuer leurs préparations et de prendre part à des ateliers d'éveil.

Outre l'objectif de l'obtention du C.E.B., les enseignants veillent à ce que l'élève devienne autonome tout en reprenant du plaisir à apprendre. L'une des plus grandes missions du corps professoral est de redonner le goût aux mathématiques, à la lecture, à l'écriture, aux sciences, ...

Des ateliers de méthodologie rythment l'année pour permettre aux élèves de prendre conscience de leur style d'apprentissage, des mécanismes de mémorisation et des trucs et astuces pour mieux retenir.

Composition de la grille de cours (valable pour les deux années du degré) :

Cours	Heures
Religion Catholique	2
Français	8
Etude du milieu	2
Mathématiques	7
Anglais	2
Sciences	2
Education Physique	4
Education artistique	3

Travaux sur ordinateur	2
TOTAL	32

- L'élève qui, à la fin de la première année, réussit son CEB, continue son parcours en première année commune
- L'élève qui, à la fin de la première année, ne réussit pas son CEB, continue son parcours en 2ème année différenciée.
- L'élève qui, à la fin de la deuxième année, réussit son CEB, continue son parcours, selon le choix des parents, dans une des propositions indiquées :
 - au deuxième degré, dans les formes et filières autorisées par le conseil de classe, si l'élève a au moins 16 ans au 31 décembre de l'année en cours,
 - dans une 3ème année, appelée 3S-DO, dont le projet consiste à rechercher une orientation pour l'élève, si celui-ci a au moins 16 ans au 31 décembre de l'année en cours,
 - en 2S (voir plus loin)
 - dans une formation en alternance (Art. 45) (en respectant les conditions d'admission)
- L'élève qui, à la fin de la deuxième année, ne réussit pas son CEB, continue son parcours, selon le choix des parents, dans une des propositions indiquées :
 - en 2S (voir plus loin)
 - dans une 3ème année, appelée 3S-DO, dont le projet consiste à rechercher une orientation pour l'élève,
 - dans une formation en alternance (Art. 45) (en respectant les conditions d'admission)

Premier degré commun

Le premier degré commun accueille tous les élèves qui ont obtenu leur CEB en vue de les conduire à la maîtrise des socles de compétences tels que définis dans le décret Missions et de leur permettre l'obtention du CE1D.

Pour atteindre cet objectif, l'établissement prévoit une grille de 30 heures de cours augmentée de 2 heures obligatoires permettant aux élèves de trouver un espace de travail et/ou d'écoute. Les heures sont réparties comme suit :

Cours	Heures	
	1C	2C
Religion Catholique	2	2
Français	6	5
Etude du milieu	4	4
Mathématiques	4	5
Anglais	4	4
Sciences	3	3
Education Physique	3	3
Education Artistique	1	0
Education musicale	0	1
Education par la Technologie	1	1
Informatique	1	1
Education Physique (Sport)	1	1
Titulariat/Travaux dirigés/ Ecole des devoirs/Remédiations	1	1
TOTAL	32	32

Les élèves qui ne présentent aucune difficulté majeure suivent cette grille de cours toute l'année sans aménagement particulier. Lorsqu'une difficulté particulière est rencontrée et que celle-ci est susceptible de nuire à la bonne suite des études du jeune, celui-ci fait l'objet d'une mise en place d'un Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.) et est invité à participer à des séances de rattrapage. La participation à ces séances est limitée dans le temps et définie par le conseil de classe.

De nombreux projets visant l'intégration de tous dans le groupe et la maîtrise des compétences disciplinaires prennent également place dans l'année scolaire. Ces projets ont généralement un caractère pluri-disciplinaire et doivent permettre aux élèves de faire le lien entre les différentes compétences exercées dans les cours auxquels ils participent.

A la fin de la première année, l'élève qui n'a pas réussi les épreuves qui lui sont proposées entre l'année suivante en 2ème année avec un P.I.A. complété dès le mois de juin et qui reprend des rattrapages obligatoires visant à combler les lacunes constatées.

En 2ème année, un projet sportif est également organisé. Toutes les heures de cours sont regroupées et les élèves bénéficient d'une demi-journée sportive à l'extérieur de l'établissement, leur permettant de s'essayer à d'autres sports tels que l'accrobranche, le VTT, la marche d'orientation, ... Ici aussi, l'objectif poursuivi est de permettre aux jeunes d'apprendre à s'entraider dans des sports qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer, ce qui amène à un respect des autres, à l'apprentissage du savoir-vivre et à la citoyenneté.

De la même manière, une structure de rattrapage est mise en place. L'accès aux rattrapages est identique à la 1ère année.

A la fin de la deuxième année,

- l'élève qui réussit les épreuves du CE1D se voit délivrer le Certificat et accède automatiquement en troisième année dans la forme et la filière de son choix
- l'élève qui ne réussit pas les épreuves du CE1D est amené à fréquenter la 2S l'année suivante.

Organisation de la 2S

Une année supplémentaire, la 2S, est organisée de manière administrative pour les élèves de 2D n'ayant pas obtenu le CEB et les élèves de 2C n'ayant pas obtenu le CE1D.

Cette diversité dans le paysage de l'école est gérée de manière différenciée étant donné la différence des populations concernées avec un objectif identique. Il importe donc que chaque élève dispose des éléments lui permettant d'atteindre les compétences visées par le CE1D.

En fonction du profil de chaque élève, et tenant compte des acquis déjà réalisés, ils seront glissés dans des groupes de cours répondant au mieux à leurs besoins spécifiques.

A la fin de l'année scolaire, l'élève de 2S qui n'obtient pas son CE1D continue son parcours, selon le choix des parents, dans une des propositions indiquées :

- au deuxième degré, dans les formes et filières autorisées par le conseil de classe,
- dans une 3ème année, appelée 3S-DO, dont le projet consiste à rechercher une orientation pour l'élève,
- dans une formation en alternance (Art. 45) (en respectant les conditions d'admission).

Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA)

Le P.I.A., Plan Individualisé d'Apprentissage, reprend une série d'actions mises en place pour permettre à l'élève en difficultés de récupérer ses lacunes et de se raccrocher à une scolarité normale lui permettant d'atteindre les objectifs visés (CE1D). Il est matérialisé sous la forme d'un document énonçant les diverses mesures envisagées.

L'élève, qui dans la classe est repéré comme ayant des difficultés, fait l'objet de l'attention particulière du conseil de classe en collaboration avec le P.M.S. Celui-ci se réunit régulièrement afin de faire le point et de proposer des remédiations adaptées aux difficultés rencontrées. Le P.I.A. est limité dans le temps et peut, à l'initiative du conseil de classe ou des parents, être reconduit pour une nouvelle période.

Dès le plan élaboré, les parents sont conviés à l'avaliser et à le signer. Ils peuvent apporter toute suggestion intéressante qui permettrait à l'élève d'atteindre ses objectifs pédagogiques.

Pratiquement, le conseil de classe énonce par écrit les différentes mesures nécessaires à l'acquisition correcte des compétences attendues. Celles-ci peuvent prendre différentes formes : des remédiations spécifiques, un apprentissage aux différentes méthodes de travail, des cours de logopédie, ... Ce faisant, le conseil de classe peut modifier la grille horaire de l'élève pour lui permettre d'assister aux remédiations proposées. La structure de remédiation est prévue de façon à ce que l'élève ne rate jamais les cours liés à la poursuite de son objectif. Ces modifications horaires sont temporaires mais peuvent être reconduites.

Le conseil de classe se réunit régulièrement pour évaluer l'évolution du processus et, le cas échéant, y mettre un terme ou le prolonger.

Dispositions particulières pour les élèves relevant d'un PIA

Tout élève soumis à un P.I.A. voit sa grille horaire modifiée. Il est automatiquement exempté de participation aux cours placés parallèlement aux remédiations suggérées. L'horaire de ces remédiations est fixé annuellement au moment de la constitution des horaires des classes. Les heures des remédiations sont toujours placées parallèlement à des cours qui ne sont pas sujets à certification dans le cadre du CE1D ou après la journée de cours.

Activités en lien avec l'orientation scolaire

Durant sa scolarité au premier degré, l'élève participe à des activités liées à son orientation future. Ces activités peuvent prendre plusieurs formes :

- Des animations avec des professionnels en classe,
- Des jeux orientés sur les métiers,
- Des visites d'entreprises,
- Des visites de sections dans les écoles organisant la formation visée par le jeune,
- ...

Ces moments liés à l'orientation des élèves se déroulent durant au moins deux jours, chaque année du degré.

Dispositions finales

Le Plan d'Actions Collectives fait partie intégrante du Projet d'établissement. Il est avalisé par les organes de concertation officiels : le Conseil d'Entreprise, le Conseil de Participation et le Conseil d'Administration du Pouvoir Organisateur.

